

PROCÉDURES D'ADMISSION en 1^{ère} ANNÉE DANS LES INSTITUTS D'ÉTUDES POLITIQUES (IEP)

L'IEP de Paris (Sciences Po Paris)

Pour la rentrée 2024 : **1 procédure unique / 4 épreuves.**

Tous les candidats français comme internationaux passeront les mêmes épreuves d'admission, avec des critères d'évaluation identiques.

Cf. <https://www.sciencespo.fr/admissions/fr/bachelor>

1. Critères d'éligibilité

Peut se porter candidat à l'entrée en 1^{ère} année de Sciences Po tout élève qui prépare pour la première fois, dans l'année civile de son inscription, le baccalauréat français ou un diplôme d'études secondaires étranger équivalent au baccalauréat français.

À noter :

- *Un élève qui aurait obtenu son baccalauréat dans les douze mois précédant la date de dépôt du dossier de candidature et qui n'aurait pas été inscrit dans un établissement supérieur depuis peut être autorisé à candidater sous réserve d'obtention d'une dérogation.*
- *Un candidat ne peut participer qu'une seule fois à l'entrée en 1^{ère} année.*
- *Un candidat ne peut déposer son dossier de candidature que dans une seule voie d'accès.*

Autres niveaux d'accès à Sciences Po Paris : après une Licence ou un Master (pour un Doctorat)

2. À chaque voie d'admission son portail

Cf. <https://www.sciencespo.fr/admissions/fr/bachelor.html>

Tous les candidats sont évalués en fonction des mêmes attentes. Lycéens français comme internationaux suivent le même parcours, sur **deux plateformes différentes** :

- **Parcoursup** pour ceux qui préparent un **Bac dans le système d'enseignement secondaire français**. Vous êtes éligible à cette voie si vous êtes en Terminale et préparez un baccalauréat français dans un lycée en France ou à l'étranger (y compris en section binationale – Abibac, Bachibac ou Esabac – et « Section Européenne » ou « Baccalauréat Français International »).

-

- Le **portail d'admission de Sciences Po** pour ceux qui **préparent un diplôme de fin d'études secondaires dans un système scolaire étranger**. Le critère déterminant pour savoir si un candidat est autorisé à se présenter par la voie internationale est la nationalité de son diplôme.

Candidatures à partir de novembre 2023 jusqu'en avril 2024 sur le portail de Sciences Po.

NB : En ce qui concerne les admissions en **Double Diplôme** de niveau Bachelor, le portail de dépôt de candidature dépend de chaque programme de double diplôme : Parcoursup ou le portail d'admission de Sciences Po et/ou le portail de l'établissement partenaire.

3. Quatre épreuves pour tous

Sciences Po recherche à la fois des candidats qui possèdent de grandes qualités scolaires mais aussi des candidats dont les connaissances sont renforcées par des activités ou des engagements extra-scolaires, ainsi que par un enthousiasme pour Sciences Po et son projet. Les 4 épreuves de la procédure d'admission unifiée donnent leur chance à tous les talents.

Fondée sur 4 épreuves indépendantes, communes à tous les candidats, cette évaluation plurielle demande aux élèves d'avoir accompli un excellent parcours au lycée, de le confirmer lors des épreuves du Baccalauréat, de savoir défendre leur motivation personnelle à l'écrit puis d'en convaincre le jury à l'oral.

Les épreuves :

- Notes obtenues aux épreuves du Bac ou son équivalent étranger
- Performance académique et trajectoire du candidat
- Écrits
- Oral

Quelles que soient la trajectoire académique des candidats et les spécialités et matières choisies au lycée, chacun aura l'occasion de faire valoir son potentiel et son talent.

Les épreuves écrites du dossier

Les 3 premières épreuves constituent le **dossier**. Complet et exigeant, il permet à chacun de montrer la diversité de ses qualités scolaires et extra-scolaires, leur solidité et leur complémentarité. Grâce au dossier, chaque candidat obtient **3 notes sur 20** :

- Une note sur 20 pour la **performance au baccalauréat ou son équivalent étranger**.

Cf. <https://www.sciencespo.fr/admissions/fr/bachelor/epreuve-1.html>

- Une note sur 20 pour la **performance académique et la trajectoire du candidat** : cette note est basée sur l'analyse des bulletins scolaires, les appréciations des professeurs, la progression de l'élève durant son parcours, sa persévérance, son sérieux.

Cf. <https://www.sciencespo.fr/admissions/fr/bachelor/epreuve-2.html>

- Une note sur 20 pour **deux exercices écrits rédactionnels** : un essai sur l'un des 5 sujets proposés, un autre où il défend sa motivation et son choix pour Sciences Po.

Cf. <https://www.sciencespo.fr/admissions/fr/bachelor/epreuve-3.html>

Ces trois notes sur 20 forment une note sur 60 (**Note A**).

Pour passer à l'étape suivante, le candidat devra avoir obtenu une note égale ou supérieure à la note minimale que le jury d'admission de Sciences Po définit chaque année.

L'oral

L'épreuve d'entretien oral, constitutive de la seconde partie de la procédure d'admission et notée sur 20.

Seuls les candidats qui ont obtenu la note nécessaire peuvent participer à l'oral, dernière épreuve de l'admission. Moment incontournable de rencontre entre l'institution et le candidat, l'entretien permet d'apporter un nouveau regard sur la candidature, décorrélé des autres épreuves puisque les examinateurs n'ont pas accès aux éléments du dossier. Le candidat doit montrer sa capacité à mener un échange, son attitude face aux questions, la solidité de son potentiel de réussite.

L'échange qui dure entre 25 et 30 minutes se déroule à distance en 3 séquences :

- Présentation du candidat
- Commentaire et analyse d'une image choisie par le candidat parmi 2 proposées
- Échange libre avec les examinateurs pour mieux comprendre le candidat et ses motivations

Cf. <https://www.sciencespo.fr/admissions/fr/bachelor/epreuve-4.html>

À l'issue de l'oral, lui aussi noté sur 20, le jury additionne les 4 notes sur 20 pour en faire une note d'admission sur **80 (Note B)**. Les candidats devront atteindre ou dépasser une note d'admission minimale, fixée par Sciences Po chaque année pour réussir l'admission et devenir étudiants de Sciences Po.

À noter :

Les notes A et B définies par chaque jury d'admission et pour chacune des voies d'accès au Bachelor de Sciences Po ne peuvent pas être inférieures à une note arrêtée chaque année par le Directeur de l'IEP de Paris respectivement pour chacune des voies d'accès, et communiquée sur le Portail préalablement à l'ouverture de la procédure de dépôt des Dossiers de candidatures.

Pour la campagne d'admission 2023, les notes A (les 3 épreuves en vue de l'admissibilité – participation à l'oral) et B (les 4 épreuves en vue de l'admission définitive), arrêtées par le Directeur de l'IEP pour l'admission au Collège universitaire sont les suivantes pour l'ensemble des voies d'admission en première année :

Note A : 45 / 60

Note B : 60 / 80

4. Calendrier

Cf. <https://www.sciencespo.fr/admissions/fr/bachelor/bacheliers-lycees-francais.html>

- **Procédure d'inscription sur Parcoursup**

- Du 17 janvier au 14 mars 2024 : inscriptions sur Parcoursup
- Avant le 3 avril 2024 : finalisation du dossier et validation des vœux formulés
- Courant avril/mai 2024 : examen du dossier de candidature
- Avril-Mai 2024 : entretien oral à distance pour les candidats ayant obtenu la note suffisante au dossier
- Résultats d'admission : 30 mai 2024.

- **Procédure d'inscription sur le portail d'admission de Sciences Po**

- Du 23 octobre 2023 jusqu'au 24 avril 2024 : candidater sur le portail de Sciences Po
- De janvier à mi-juin 2024 : les candidats ayant obtenu une note suffisante au dossier passent un entretien oral à distance, en fonction de la date de soumission du dossier
- L'admission est réalisée en continu et la décision prononcée en fonction de la date de dépôt du dossier complet et des jurys d'admission (du 6 février au 21 juin 2024)

Les 7 IEP du réseau Sc Po : Aix-en-Provence, Lille, Lyon (+Saint-Étienne), Rennes (+Caen), Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg, Toulouse)

Inscription sur Parcoursup

Pour la rentrée 2024, son accès est exclusivement réservé aux candidats ayant obtenu leur baccalauréat en 2022 ou préparant le baccalauréat en 2023. Les équivalences au baccalauréat sont également acceptées.

Calendrier

Du 17 janvier au 14 mars 2024 : inscriptions sur Parcoursup.

Jusqu'au mercredi 3 avril 2024 : finalisation du dossier et confirmation des vœux.

Épreuves écrites le samedi 20 avril 2024.

Admission et résultats : publiés via Parcoursup à partir du jeudi 30 mai 2024.

Les épreuves

Cf. <http://www.reseau-scpo.fr/nature-des-epreuves>

Les 7 IEP du Réseau Sc Po organise un concours pour entrer dans l'un de ces IEP. Ce concours est accessible à tout lycéen et assure la richesse des profils retenus. Toutes les options et toutes les spécialités de Bac permettent de réussir le concours.

3 épreuves écrites :

- Questions contemporaines (durée : 3h, coefficient 3, dissertation, 1 sujet à choisir parmi 2 proposés).

Thèmes 2024 : « Le Corps » et « L'alimentation ».

- Histoire (durée : 2h, coefficient 3, analyse de documents, un seul sujet).

Programme : Les relations entre les puissances et les modèles politiques des années 1930 à nos jours. Histoire politique, sociale et culturelle de la France depuis les années 1930.

- Langue vivante (durée : 1h, coefficient 2, choix entre anglais, allemand, espagnol et italien).

Deux parties : questions de compréhension et essai

Attention, pour cette année 2023-2024, les 7 IEP du Réseau Sc Po ne tiendront plus compte des notes du lycée. Seules les 3 épreuves écrites seront prises en compte.

L'IEP de Bordeaux

Inscription sur Parcoursup

L'entrée en 1^{ère} année du cursus général et/ou de la filière intégrée binationale s'effectue exclusivement sur la plateforme Parcoursup.

Niveau requis pour le cursus général : Baccalauréat ou Diplôme de fin d'études secondaires équivalent.

Niveau requis pour la filière intégrée binationale : l'entrée est ouverte aux candidats justifiant du niveau Bac ou supérieur. Les candidats doivent avoir pratiqué deux langues au lycée, dont l'anglais.

Calendrier

Du 17 janvier au 14 mars 2024 : inscriptions sur Parcoursup.

Jusqu'au mercredi 3 avril 2024 : finalisation du dossier et confirmation des vœux.

Épreuve orale avril-mai 2024.

Admission et résultats : publiés via Parcoursup à partir du jeudi 30 mai 2024.

Admissibilité

Évaluation des aptitudes des candidats en s'appuyant notamment sur les notes : notes de Première, notes de Terminale, notes des épreuves nationales (40 % de la note finale) :

- › de français
- › d'histoire-géographie
- › de LV1 et LV2
- › des enseignements de spécialité
- › de philosophie.

À l'issue de la phase d'admissibilité, les candidats retenus participeront à la phase d'admission.

Admission

Elle consiste en 2 évaluations parallèles :

- **Étude du dossier scolaire** (20 % de la note finale) :

- › des bulletins disponibles sur Parcoursup
- › de la fiche avenir complétée
- › de la copie d'un devoir sur table manuscrit (1^{ère} ou Terminale) et noté en français, philosophie, histoire-géographie ou enseignement de spécialité
- › de la rubrique « Activités et centres d'intérêt »
- › du projet de formation motivé.

- **Entretien oral de 20 mn** (40 % de la note finale)

Oral devant un jury de 2 personnes : destiné à identifier la motivation du candidat, son intérêt pour les disciplines enseignées à Sciences Po Bordeaux, sa capacité d'argumentation et de conviction, sa personnalité et ses centres d'intérêt. Le jury pourra s'appuyer sur un document d'accès rapide tiré au hasard par les candidats en début d'épreuve et sur lequel il leur sera demandé de réagir en temps limité.

L'IEP de Grenoble

Inscription sur Parcoursup

L'entrée en 1^{ère} année s'effectue exclusivement sur la plateforme Parcoursup.

Niveau requis : bacheliers 2023 et bacheliers des années antérieures et les titulaires d'un diplôme ou d'un titre français ou étranger admis en équivalence sont acceptés dans les mêmes conditions.

Calendrier

Du 17 janvier au 14 mars 2024 : inscriptions sur Parcoursup.

Jusqu'au mercredi 3 avril 2024 : finalisation du dossier et confirmation des vœux.

Épreuve orale avril-mai 2024.

Admission et résultats : publiés via Parcoursup à partir du jeudi 30 mai 2024.

Admission (session 2023, à vérifier pour 2024) : sélection sur dossier en 2 phases

L'admission sur dossier pour l'entrée à Sciences Po Grenoble s'organise en 2 phases :

- **Une 1^{ère} phase algorithmique d'admissibilité (50% de la note finale) :**

- ✓ Notes de 1^{ère} et/ou Terminale en histoire-géographie, langue vivante A, langue vivante B, philosophie, enseignements de spécialité, moyenne générale obtenue au baccalauréat pour les bacheliers.
- ✓ Notes des épreuves terminales du baccalauréat : français écrit/oral

- **Une 2^{nde} phase d'admission (oral de 10 à 15 mn mené par un binôme d'enseignants de Sciences Po Grenoble) (50% de la note finale) au regard de :**

- ✓ La maîtrise de compétences académiques et de savoir-faire (qualité de l'expression et de l'analyse, capacité à interagir en anglais, investissement dans l'étude du dossier soumis au concours).
- ✓ La motivation et la cohérence du projet de la candidate ou du candidat au regard de l'offre pédagogique de Sciences Po Grenoble – UGA.
- ✓ Des engagements scolaires et extra-scolaires de toute nature (participation à la vie du Lycée, pratique culturelle et/ou sportive, etc...), dans la mesure où la candidate ou le candidat les présente et sait expliciter les compétences acquises au cours de ces expériences.
- ✓ La capacité du candidat à réagir et à proposer un raisonnement à partir d'un dossier documentaire thématique qui sera proposé par le jury.

IEP de Fontainebleau

Inscription sur Parcoursup

L'entrée en 1^{ère} année du Cursus général – Diplôme d'université de l'IEP de Fontainebleau s'effectue exclusivement sur la plateforme Parcoursup.

Calendrier

Du 17 janvier au 14 mars 2024 : inscriptions sur Parcoursup.

Jusqu'au mercredi 3 avril 2024 : finalisation du dossier et confirmation des vœux.

Épreuve orale avril-mai 2024.

Admission et résultats : publiés via Parcoursup à partir du jeudi 30 mai 2024.

Procédure d'admission :

Les candidatures sont examinées en deux temps : une phase d'admissibilité faisant suite à l'évaluation du dossier déposé sur Parcoursup et une phase d'admission suite à une audition.

- **Phase d'admissibilité : étude du dossier Parcoursup.**

La candidature est appréciée notamment au regard :

- de la fiche avenir
- du projet de formation motivé
- des relevés de notes de la classe de première et de la classe de terminale
- des résultats aux épreuves anticipées de français du baccalauréat.

Seront plus particulièrement prises en compte dans la sélection les notes obtenues en français, en philosophie, en histoire géographie, en discipline scientifique et en langues vivantes ainsi que dans les enseignements de spécialité choisis.

Concernant les spécialités :

La candidate ou le candidat devra avoir choisi en classe de première ET en classe de terminale au moins une spécialité en sciences (mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, numérique et sciences informatiques, biologie-écologie, sciences de l'ingénieur) et au moins une spécialité en sciences humaines et sociales ou en littérature.

- **Phase d'admission : épreuve orale.**

La phase d'admission comprend un entretien devant un jury d'une durée de vingt minutes. Cette audition vise à mieux cerner la motivation de la candidate ou du candidat pour des études politiques intégrant les sciences exactes et expérimentales.

Les vœux sur Parcoursup

- **IEP de Paris (Sciences Po Paris)** : 1 vœu quel que soit le Campus (2 sous-vœux possibles maximum **non décomptés du nombre de sous-vœux total**)
- **Réseau des 7 IEP** : 1 vœu et 8 sous-vœux (7 IEP + campus de Saint-Étienne associé à Lyon + campus de Caen associé à Rennes) **non décomptés du nombre de sous-vœux total**
- **IEP de Bordeaux** : 1 vœu pour le cursus général et 1 vœu pour une filière intégrée binationale
- **IEP de Grenoble** : 1 vœu
- **IEP de Fontainebleau** : 1 vœu

Selon les IEP, les procédures d'admission pour des doubles parcours ou des filières intégrées peuvent s'effectuer ou non sur Parcoursup. Ainsi, si la procédure nécessite de s'inscrire sur Parcoursup, il s'agira alors de vœux supplémentaires.